



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive Pv du 1^{er} décembre 2021

Par échange de messagerie

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, : Jean-Yves Le Droff, Benoît Plantec, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun

Absent

1- Réserves - Litiges :

➤ **Match de District 2 poule D – Quéménéven Us 1 – Guengat Lap 1 du 24 octobre 2021**

Dossier transmis par la commission de discipline.

La commission prend note de la décision de la commission de discipline donnant match perdu pénalité aux 2 équipes, soit :

- Quéménéven Us 1	-1 point	0 but
- Guengat Lapins 1	-1 point	0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de District 2 poule D – Guengat Lap 1 – Crozon Us 1 du 07 novembre 2021**

Participation du joueur Fernandez Hugo licence n° 2543555378 du club de Guengat Lapins sous le coup d'une suspension.

Ce joueur a été exclu pendant la rencontre de D2 du 24 octobre contre Quéménéven, mais son carton rouge n'a pas été inscrit sur la feuille de match suite à un arrangement entre les deux équipes. Or, tout joueur expulsé est systématiquement suspendu pour le match suivant (art 4-2 du code disciplinaire).

Guengat ne jouait le dimanche 31 octobre 2021, ayant été éliminé de toutes les coupes. Le 7 novembre, lors du match de championnat contre Crozon, premier match officiel suivant son exclusion à Quéménéven, le joueur Hugo FERNANDEZ figure sur la feuille de match et a donc participé à la rencontre.

En application de l'article 4-2 du code disciplinaire, la commission sportive donne match perdu pénalité à l'équipe de Guengat, soit :

- Guengat Lapins 1	-1 point	0 but
- Crozon Us 1	3 points	3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de District 2 poule C – Plouhinec As 1 – Plozévet 2 du 24 octobre 2021**

Dossier transmis par la commission de discipline.

La commission après lecture du rapport de l'arbitre bénévole de la rencontre, précisant que le joueur Peuziat Mickael de Plozévet suite à une exclusion a refusé de quitter le terrain, mais a été remplacé par un autre joueur, constate que l'équipe de Plozévet est restée à 11 sur le terrain.

Par conséquent, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Plozévet 2, et porte une amende de 30,00 € en application de l'article 96 des règlements de la Ligue de Bretagne.

- Plouhinec As 1	3 points	3 buts
- Plozévet 2	-1 point	0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de District 4 poule I – Brest Pl Lambézellec 2 – Le Drennec Fc 2 du 07 novembre 2021**

Réserves du club de Drennec Fc sur les licences de l'équipe de Brest Pl Lambézellec 2, certaines licences étant identiques à celles de l'équipe 1.

La Commission prenant note du courriel du club de Le Drennec Fc, et constatant que seuls 5 noms figurent sur la feuille de match papier, sans numéro de licence, donne match perdu par forfait à l'équipe de Brest Pl Lambézellec 2.

Par ailleurs, constatant que le club de Brest Pl Lambézellec n'utilise pas la FMI pour son équipe 2 (aucune connexion sur le serveur de la FFF), conformément à l'article 62.6 des règlements généraux de la LBF, la commission porte au compte du club de Brest Pl Lambézellec une amende 25,00 €.

- Brest Pl Lambézellec 2	-1 point	0 but
- Le Drennec Fc 2	3 points	3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de District 2 poule H – Brest Pl Lambézellec 1 – Ploudaniel Esy 2 du 21 novembre 2021**

Match arrêté à la 81^{ème} minute de jeu suite à une bagarre générale entre les joueurs d'une même équipe. Le dossier, étant en instruction par la commission de discipline, sera étudié ultérieurement.

➤ **Match de District 4 poule I – Irvillac Es Mignonne 3 – Bréles Lan A Ja 2 du 21 novembre 2021**

Réserves du club de Irvillac Es Mignonne ainsi stipulées : « Je soussigné(e) SUBIRA RIWAN licence n° 2207739181 Capitaine du club ENT.S. DE LA MIGNONNE IRVILLAC formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A. JEANNE D'ARC BRELES LANILDUT, pour le motif suivant : des joueurs du club A. JEANNE D'ARC BRELES LANILDUT sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Confirmation des réserves le 23 novembre par la messagerie officielle du club d'Irvillac Es Mignonne.

La commission dit les réserves recevables.

L'équipe 1 de Bréles Lan A Ja est exempte pour la journée du 21 novembre 2021.

Après vérification de la feuille de match de District 3 K – Lampaul Fc 2 – Bréles Lan A Ja 1 du 14 novembre

2021, la commission constate que les joueurs FOREST Quentin, licence n° 2217739564, PELLEAU Sullivan, licence n° 2543303611, RAGUENES Vincent, licence n° 2297725239, BIZIEN Romain, licence n° 2543076981 et QUERE Romain, licence n° 2543049739 ont participé à la dite rencontre..

Par conséquent, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Bréles Lan A Ja 2 et porte au compte du club de Bréles Lan A Ja une amende de 30 € conformément à l'article 94.2 des règlements généraux de la LBF.

- Irvillac Es Mignonne 3 3 points 3 buts
- Bréles Lan A Ja 2 -1 point 0 but.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

➤ **Match de District 4 poule A – Rédéné Es 2 – Kernével As 2 du 28 novembre 2021**

L'équipe de Rédéné Es 1 a déclaré forfait en Coupe du District,

Conformément à l'article 87.4.f des règlements généraux de la LBF, la Commission Sportive donne match perdu par forfait à l'équipe de Rédéné Es 2

- Rédéné Es 2 -1point 0 but
- Kernével As 2 3 points 3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

2- Championnats:

➤ **Match de District 4 poule C – Plozévet 3 – Cleden Fc Penn ar Bed 3 du 28 novembre.**

Match arrêté à la 60^{ème} minute suite à la grave blessure d'un joueur de Plozévet avec intervention des pompiers.

La commission, donne le match à rejouer et le fixe au dimanche 09 janvier 2022 à 13h00

➤ **Match de District 4 poule I – Brest Pl Pilier Rouge 2 – Brest Pl Lambézellec 2 du 28 novembre 2021**

Courriel du club de Brest Pl Pilier Rouge signalant que l'équipe de Brest Pl Lambézellec 2 n'avait pas préparé la FMI et ne pouvait présenter aucune licence.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Brest Pl Lambézellec 2

- Brest Pl Pilier Rouge 2 3 points 3 buts
- Brest Pl Lambézellec 2 -1 point 0 buts

3- Matches remis:

➤ Coupe du District Morlaix Sc 2 – Plourin les Morlaix Av 1 du 28 novembre fixé au 09/01/2022

➤ District 4 D : Brasparts Us 1 – Landrévarzec Ast 3 du 28 novembre fixé au 09/01/2022

➤ District 4 I : Kersaint As 3 – Kerlouan Plouneour 3 du 28 novembre fixé au 09/01/2022

4- Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00.

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(la permanence de la Commission des Arbitres est indiquée sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
07/11/2021	District 4 I	Le Drennec Fc 2	Brest Pl Lambézellec 2	Brest Pl Lambézellec 2	15,00 €
14/11/2021	District 4 D	Pont de Buis As 3	Landrévarzec Ast 2	Landrévarzec Ast 3	15,00 €
14/11/2021	District 4 G	Plounevez Lo Lan Fc 3	Cléder Us 3	Cléder Us 3	15,00 €
21/11/2021	District 1 C	Quimper Us 2	Douarnenez Sm 3	Quimper Us 2	25,00 €
21/11/2021	District 3 C	Treffiat-Guil. Fc 2	Quimper Italia 2	Treffiat-Guil. Fc 2	25,00 €
21/11/2021	District 3 F	Cléden Poher Us 2	Trégourez Z 1	Trégourez Z 1	25,00 €
21/11/2021	District 4 A	La Forêt Fnant Ca 2	Rédéné Es 1	Rédéné Es 2	15,00 €
21/11/2021	District 4 D	Camaret Fc Penn Hir 2	Edern Sp 3	Edern Sp 3	15,00 €
21/11/2021	District 4 D	Landrévarzec Ast 3	Telgruc As 3	Landrévarzec Ast 3	15,00 €
21/11/2021	District 4 E	Carhaix Ac 2	Plounevez T 2	Carhaix Ac 2	15,00 €
21/11/2021	District 4 E	Spézet Pb 3	Laz As 1	Laz As 1	15,00 €
21/11/2021	District 4 F	Guimiliau Uss 2	Carantec Henvic Es 3	Carantec Henvic Es 3	15,00 €
21/11/2021	District 4 F	Mespaul Us 2	Plougonven Ju 4	Plougonven Ju 4	15,00 €
21/11/2021	District 4 G	Cleder Us 3	Plougourvest Et F 4	Plougourvest Et F 4	15,00 €
21/11/2021	District 4 G	St Vougay As 1	Tréfléz Es 2	Reéfléz Es 2	15,00 €
21/11/2021	District 4 H	Ploudiry St P 1	Le Faou Es Cranou 3	Le Faou Es Cranou 3	15,00 €
21/11/2021	District 4 J	Brest Leg St Pierre 3	Bohars Vga 4	Bohars Vga 4	15,00 €
21/11/2021	District 4 J	Brest A Cavale 2	Plouarzel Esa 3	Plouarzel Esa 3	15,00 €
28/11/2021	Cpe Conseil	Scrignac/Poullaouen Es 1	Bannalec Fg 1	Scrignac/Poullaouen Es 1	25,00 €
28/11/2021	Cpe du Conseil	Goulien Sp 1	Tréméoc R 1	Tréméoc R 1	25,00 €
28/11/2021	Cpe du District	Cléden Poher Us 1	Rédéné Es 1	Rédéné Es 1	25,00 €
28/11/2021	Cpe du District	Douarnenez Sm 3	Plovan Fc Bigouden 1	Plovan Fc Bigouden 1	25,00 €
28/11/2021	Cpe du District	Bréles Lan A ja 1	Plouider Gas 1	Plouider Gas 1	25,00 €
28/11/2021	District 4 A	Le Trévoux C 2	La Forêt Ca 2	Le Trévoux C 2	15,00 €
28/11/2021	District 4 A	Rédéné Es 2	Kernével As 2	Rédéné Es 2	15,00 €
28/11/2021	District 4 B	St Jean Es 2	Pleuven Fc 3	Pleuven Fc 3	15,00 €
28/11/2021	District 4 D	Camaret Fc Pen Hir 2	Lopérec Sp 1	Lopérec Sp 1	15,00 €
28/11/2021	District 4 F	Plougonven Ju 4	Plougasnou Et 2	Plougonven Ju 4	15,00 €
28/11/2021	District 4 G	Plougourvest Et F 4	Plouider Gas 2	Plouider Gas 2	15,00 €
28/11/2021	District 4 I	Brest Pl P Rouge 2	Brest Pl Lambézellec 2	Brest Pl Lambézellec 2	15,00 €

.5- Tournois :

CLUB ORGANISATEUR	DATE	SENIORS	DECISION DISTRICT
ST DIVY SPORT	29/05/2022	seniors - poules éliminatoires	Accord, sous réserve que les équipes participantes n'aient pas de rencontres officielles.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN

Siège social : 2 avenue Georges Pompidou – 29200 BREST - tél : 02 98 47 62 47 – secretariat@foot29.fff.fr

Antenne Quimper : 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29336 QUIMPER Cedex – tél : 02 98 47 62 47 – dtrepos@foot29.fff.fr